

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

ÉPREUVE E4

GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

SESSION 2011

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42), à l'exclusion de tout autre élément matériel.

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Documents à rendre avec la copie :

Annexe A page 18/23
Annexe B page 19/23
Annexe C page 20-21/23
Annexe D page 22/23
Annexe E page 23/23

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 23 pages, numérotées de 1/23 à 23/23.

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2011

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants.

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable de la société UDS		p. 3 et 4
DOSSIER 1 : OPÉRATIONS COURANTES ET ORGANISATION COMPTABLE	(18 points)	p. 5
DOSSIER 2 : GESTION DES INVESTISSEMENTS ET INCIDENCES FISCALES	(34 points)	p. 6
DOSSIER 3 : GESTION SOCIALE ET INFORMATION FINANCIÈRE	(28 points)	p. 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Factures fournisseurs du site de Maubec, en attente de comptabilisation	p. 8 et 9
Annexe 2 : Extrait du mémento fiscal Francis Lefebvre	p. 9
Annexe 3 : Informations sur l'organisation comptable de la société UDS	p. 10
Annexe 4 : Tableau de la répartition actuelle des tâches de gestion commerciale relatives au cycle client	p. 11

DOSSIER 2 :

Annexe 5 : Factures d'acquisition du matériel réseau et du PGI	p. 11 et 12
Annexe 6 : Plan d'amortissement au 31/12/2010 du logiciel mis au rebut le 15/03/2011	p. 12
Annexe 7 : Documentation comptable et fiscale concernant les acquisitions et la mise au rebut	p. 13
Annexe 8 : Informations concernant les cessions	p. 13 et 14

DOSSIER 3 :

Annexe 9 : Les différentes propositions de la direction	p. 15
Annexe 10 : Informations sociales et fiscales légales	p. 15
Annexe 11 : Procédure interne pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)	p. 16
Annexe 12 : Calendrier	p. 16
Annexe 13 : Compte de résultat au 31/12/2010	p. 17

Annexes à rendre avec la copie :

Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 18
Annexe B : Tableau de la nouvelle répartition des tâches	p. 19
Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 20 et 21
Annexe D : Tableau de détermination des plus et moins values (2059-A)	p. 22
Annexe E : Tableau récapitulatif des différentes propositions	p. 23

Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou de les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé pour l'opération.

Présentation de l'entreprise

La société UDS

La société UDS (Union des Distilleries du Sud) a été créée le 01/01/2006. Poursuivant une stratégie de croissance externe, elle a absorbé le 1^{er} janvier 2010 deux entreprises de distillerie. Aujourd'hui, UDS est une société anonyme au capital de 24 millions d'euros.

D'entreprise de taille réduite, UDS est devenue une structure de 206 salariés répartis sur 7 sites de production situés dans le sud de la France. Les absorptions successives nécessitent un remaniement total de l'organisation afin de renforcer la coordination entre les sites et une meilleure circulation de l'information. Cette organisation affecte le champ de la comptabilité. Un progiciel de gestion intégré, disposant d'une gestion électronique des documents, associé à de nouvelles procédures de travail et d'un plan de comptes commun, doivent progressivement être mis en place.

Tout cela nécessite une réorganisation des tâches, une formation du personnel, l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et une mise au rebut partielle de l'ancien matériel.

La nouvelle structure doit également respecter les obligations légales liées à l'effectif.

Votre mission

Vous êtes embauché(e) en tant qu'assistant de M. Lenoir, le directeur administratif et financier de la société qui vous charge du traitement de 3 dossiers :

- **Dossier 1 : Opérations courantes et organisation comptable**
- **Dossier 2 : Gestion des investissements et incidences fiscales**
- **Dossier 3 : Gestion sociale et information financière**

Tous les dossiers sont indépendants.

Organisation comptable de la société UDS

Les règles et méthodes comptables générales en vigueur

- L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.
- Le plan de comptes utilisé par l'entreprise est conforme aux dispositions du Plan Comptable Général.
- La société est assujettie à la TVA pour la totalité de son chiffre d'affaires et à l'IS. Elle est soumise au régime du réel normal.
- Les produits vendus sont soumis au taux réduit de TVA à 5,5 % (pépins de raisins secs, tourteaux et pulpes) ou à 19,6 % (bruts de marc destinés à la bicarburation, alcools de bouche, tartrates et tanins).
- Les journaux auxiliaires sont les suivants :

Journal des achats (HA)	Journal de caisse (CA)
Journal des ventes (VT)	Journal du Crédit Agricole (BQ)
Journal des immobilisations (IM)	Journal des opérations diverses (OD)

Les règles spécifiques de la comptabilité clients – fournisseurs

- Sur les factures fournisseurs est apposé un certain nombre d'informations : date de réception, date et signature du comptable qui a contrôlé la facture avec mention « bon à enregistrer ». Les factures comptabilisées sont ensuite numérisées et classées.
- Les factures clients sont éditées puis envoyées aux clients. Elles sont également archivées sous forme numérique.
- Les comptes auxiliaires clients commencent par 2 puis on rajoute le nom du client. Les comptes auxiliaires fournisseurs commencent par 1 puis on rajoute le nom du fournisseur.
- Les factures sont enregistrées à la date de l'établissement de la facture.

➤ Extrait du plan des comptes généraux de la société UDS

1010000	Capital
1061000	Réserve légale
1068000	Autres réserves
...	
1450000	Amortissements dérogatoires
2050000	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
2182000	Matériel de transport
2183000	Matériel de bureau et matériel informatique
....	
2370000	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
2380000	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles
2611000	Titres de participation Radian
2805000	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
2818200	Amortissements du matériel de transport
2818300	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique
2961000	Dépréciation des titres de participation
...	
4010000	Fournisseurs – Compte général
4040000	Fournisseurs d'immobilisations – Compte général
4091000	Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commandes
4110000	Clients – Compte général
...	
4452000	TVA due intra communautaire
4456200	TVA déductible sur immobilisations
4456600	TVA déductible sur autres biens et services
4456720	Crédit de TVA à reporter
4456730	Crédit de TVA à rembourser
4457110	TVA collectée 5.5 %
4457120	TVA collectée 19.6 %
4710000	Compte d'attente
...	
5121000	Banque Crédit Agricole PACA
6022200	Achats de fournitures
6061100	Gazole
6122000	Redevances de crédit bail mobilier
6226000	Honoraires
6228100	Formation
6750000	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
6811000	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
6871000	Dotations aux amortissements exceptionnels sur sortie d'immobilisations
6872500	Dotations aux provisions réglementées (Amortissements dérogatoires)
7750000	Produits des cessions des éléments d'actif
7866000	Reprise sur dépréciations financières
7871000	Reprise sur provisions et dépréciations
7872500	Reprise sur provisions réglementées (Amortissements dérogatoires)

M. Lenoir, directeur administratif et financier est aussi responsable du site de Maubec. Il vous demande de traiter des documents comptables non encore comptabilisés. Par ailleurs, la mise en place du PGI et l'obligation de tenir la comptabilité sur plusieurs sites remet en question l'ancienne organisation comptable. Il souhaite donc améliorer la répartition des tâches.

A) Enregistrement de factures fournisseurs

Monsieur Lenoir vous demande de comptabiliser des factures fournisseurs de janvier restées en attente.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 1 et 2** :

1. Effectuer les retraitements de TVA nécessaires à la comptabilisation de la facture de la station TOTAL reçue le 04/01/2011.
2. Comptabiliser les factures sur le bordereau de l'*annexe A (à rendre avec la copie)*.

B) Réflexion sur l'organisation comptable et commerciale

M. Lenoir a demandé à M. Philippe, chef comptable de la société UDS, de présenter sous forme de tableau la répartition actuelle des tâches de gestion commerciale relatives au cycle client dans les différents sites. Il vous demande d'analyser ce document en respectant le principe de séparation des fonctions et en répartissant équitablement la charge de travail de façon pertinente en fonction des besoins d'information de chacun.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 3 et 4** :

1. Analyser la répartition des tâches de gestion (**annexe 4**), en mettant en évidence les dysfonctionnements constatés et les risques qui découlent de cette organisation du travail.
2. Proposer et justifier, dans le tableau fourni en *annexe B (à rendre avec la copie)*, une nouvelle organisation permettant de résoudre les anomalies identifiées.

L'absorption a nécessité une analyse du parc des immobilisations. En particulier, la réorganisation complète du système informatique avec le déploiement d'un réseau entre les différents sites se sont traduits par l'acquisition du nouveau matériel informatique, d'un PGI qui engendrera la mise au rebut de l'ancien logiciel.

De plus, cette restructuration a mis en évidence l'inutilité de quelques véhicules. Enfin la société, ayant besoin de trésorerie, a décidé de céder les parts qu'elle détient dans la société RADIAN qui n'a pas été partie prenante de l'absorption récente.

A) Acquisitions et mise au rebut

M. Lenoir vous fournit les factures et vous précise qu'il souhaite amortir le matériel et le PGI sur 3 ans tout en faisant bénéficier UDS des avantages fiscaux de l'amortissement exceptionnel. Le PGI est mis en service, après la formation, le 15 mars 2011. L'ancien matériel sera alors mis au rebut.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 5, 6 et 7** :

1. Enregistrer les factures d'acquisition du matériel et du PGI sur l'*annexe C (à rendre avec la copie)*.
2. Préciser l'intérêt pour l'entreprise de pratiquer un amortissement exceptionnel.
3. Présenter le tableau d'amortissement comptable et fiscal du PGI.
4. Présenter toutes les écritures à passer pour enregistrer la mise au rebut au 15 mars 2011 de l'ancien logiciel sur l'*annexe C (à rendre avec la copie)*.

B) Cessions

M. Lenoir a constaté lors de la révision que le compte d'attente (4710000) n'est pas soldé. Il vous demande d'effectuer les régularisations nécessaires.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de l'**annexe 7 et 8** :

1. Présenter les écritures de cession et de régularisation nécessaires lors de l'inventaire de fin d'exercice sur l'*annexe C*.
2. Compléter le document 2059-A (*annexe D*) relatif à la détermination des plus et moins values de l'exercice.

En raison des difficultés rencontrées dans le secteur viticole, il n'y a pas eu d'augmentation salariale depuis 5 ans.

Du fait de la fusion, les subventions européennes ont été plus importantes que prévues et le résultat de l'exercice 2010 est bénéficiaire. Les dirigeants d'UDS se trouvent alors confrontés à la pression des nouveaux représentants du personnel qui demandent une amélioration du pouvoir d'achat. Monsieur Lenoir envisage différentes modalités. Afin de préparer le conseil d'administration et la négociation annuelle obligatoire, il vous demande de réaliser certains documents.

A) Gestion sociale

Le 14 février 2011, Monsieur Lenoir vous demande d'élaborer un tableau préparatoire mettant en évidence les propositions de la direction. Ce tableau présentera le coût des différentes possibilités et leurs avantages sociaux et fiscaux respectifs. Après approbation du conseil d'administration du 25 février 2011, le tableau définitif sera transmis aux délégués syndicaux pour consultation et soumis au vote du personnel.

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide des **annexes 9, 10 et 13** :

1. Renseigner le tableau préparatoire donné en *annexe E (à rendre avec la copie)*, relatif aux différentes possibilités d'amélioration du pouvoir d'achat des 206 salariés.
2. Rédiger une note adressée le 20 février 2011 à Monsieur Lenoir :
 - Rappeler le coût global de chaque option pour l'entreprise.
 - Préciser les conséquences de chaque option pour les années suivantes.
 - Proposer la ou les options que l'entreprise a intérêt à porter à la négociation.

(Vous vous positionnerez en tant qu'assistant)

Monsieur Lenoir désire ouvrir, au 14 mars 2011, à son initiative, la Négociation Annuelle Obligatoire. Il fournira à cette occasion le tableau récapitulatif définitif sur le pouvoir d'achat aux délégués syndicaux. Il vous charge d'élaborer un calendrier prévisionnel des étapes de la négociation qui sera joint au tableau récapitulatif.

Après approbation du conseil d'administration du 25 février 2011, le tableau définitif sera transmis aux délégués syndicaux pour consultation et soumis au vote du personnel.

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide des **annexes 11 et 12** :

Établir le calendrier prévisionnel des étapes de la négociation salariale.

B) Information financière

Monsieur Lenoir souhaite mettre l'accent sur les incidences de la suppression définitive, pour les entreprises françaises viticoles, de la subvention européenne à compter de 2011.

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide des **annexes 9 et 13** :

1. Calculer directement, à partir du compte de résultat, la valeur ajoutée et l'E.B.E.
2. Sans calcul complémentaire, indiquer les conséquences de la suppression de la subvention sur
 - le montant de l'intéressement
 - l'appréciation du résultat de l'entreprise.

Annexe 1 : Factures fournisseurs du site de Maubec, en attente de comptabilisation

QUADRIA 84000 Avignon	Facture n° FAC1003/11 le 03/01/2011
<i>reçue le 04/01/11</i>	
UDS 84660 MAUBEC	
<i>bon à enregistrer</i>	
Contrat n° 1003/01	
Matériel concerné : photocopieur laser Xéros XP2000 Valeur : 25 000 € HT Durée location : 20 trimestres Montant du trimestre : 1 300 € HT (TVA à 19,6 %) Valeur résiduelle au terme du contrat : 1 000 € HT	
Redevance de crédit-bail	
1 ^{er} trimestrialité 01/01/2011 au 31/03/2011 : HT : 1300 € TVA : 254,80 TTC : 1 554,80 € TVA acquittée sur les débits. <i>Paiement à réception</i>	

FRILLI IMPIANTI C.P.8 34525 Monteriggioni Italia N°TVA IT45678512301			
<i>bon à enregistrer</i>			
Fattura N°1/11012		Del	03/01/2011
<i>reçue le 5/01/11</i>		UDS 84660 MAUBEC Francia	N°TVA FR75419706023
Descrizione articolo	Quantità	Prezzo	Totale
50 cônes caoutchouc	50,00	65,00	3 250,00 €
TOTALE			3 250,00 €
Pagamento il 20 gennaio 2011 con assegno			

Ces pièces sont utilisées pour l'entretien régulier du matériel de production et sont stockées à réception.

Annexe 1 (suite) : Factures fournisseurs du site de Maubec, en attente de comptabilisation

 TOTAL		03/01/2011	
Station Total 264, avenue Cheval Blanc 84300 Cavaillon	<i>reçue le 04/01/11</i>	Société UDS 84660 Maubec	
	Facture n° 01/11/914	<i>bon à enregistrer</i>	
Facture de gazole pour le mois de décembre 2010 :			
Véhicules venus se livrer :			
Camion livraison	immatriculé 942 ZB 84	450 L	
Camion livraison	immatriculé 743 ABD 84	310 L	
Camion livraison	immatriculé 144 BDA 84	230 L	
Peugeot 207	immatriculé 748 BVL 84	120 L	
Quantité totale	Prix du litre TTC	Prix total TTC	Dont TVA à 19,60 %
1110 L	0,994 €	1 103,34 €	180,81 €
Paiement par chèque pour le 28 janvier 2011			

La Peugeot 207 est le véhicule de tourisme utilisé par Monsieur Lenoir pour les déplacements professionnels.

ANNEXE 2 : Extrait du mémento fiscal Francis Lefebvre**§ 61405 Produits exclus partiellement du droit à déduction...**

- a. N'ouvrent droit à déduction qu'à hauteur de 80 % du montant de la taxe les ayant grevé... les gazoles et le superéthanol E85, mentionnés aux indices d'identification 20, 22 et 55 du tableau B de l'article 265 du Code des douanes, utilisés comme carburants pour des véhicules et engins exclus du droit à déduction...

Annexe 3 : Informations sur l'organisation comptable de la société UDS

➤ Les différents sites :

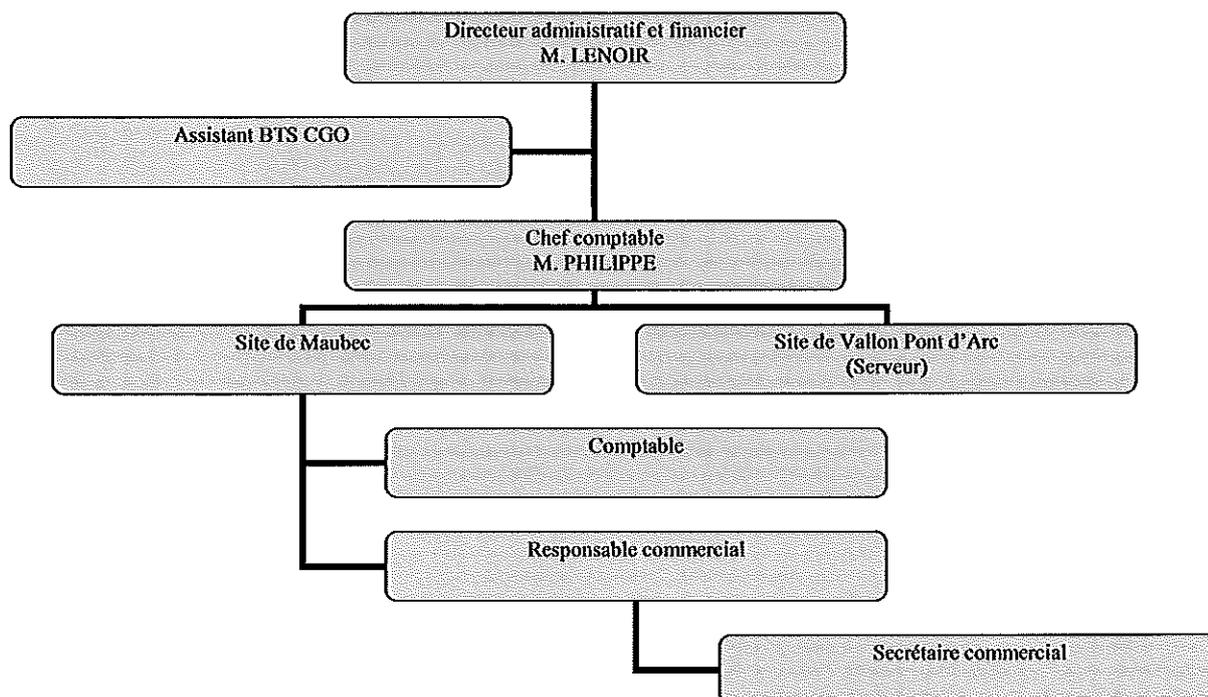
Du fait de l'absorption, la société UDS est composée de 7 établissements situés dans le sud de la France :

Code du site	Situation géographique
VPA	Vallon Pont d'Arc
LES	Lespignan
OLO	Olonzac
MAU	Maubec
SAS	Saint André de Sangonis
SMA	Saint Maximin
VAU	Vauvert

➤ Connexion des utilisateurs au PGI

Courant 2011, UDS souhaite mettre en service un PGI dont le serveur de données est localisé sur le site de Vallon Pont d'Arc (VPA). Les comptables des autres sites pourront se connecter au serveur via un Extranet. Ainsi, chaque utilisateur peut intervenir, à partir de son site, sur la base de données du PGI selon les droits d'accès qui lui sont attribués par M. Lenoir, directeur administratif et financier.

➤ Extrait de l'organigramme de la société UDS



➤ Informations complémentaires

- On retrouve la même organisation dans chaque site : un responsable commercial, un comptable et un secrétaire commercial.
- Les responsables commerciaux disposent chacun d'un ordinateur portable leur permettant de se connecter au serveur lorsqu'ils se déplacent chez les clients et chez les fournisseurs.
- Les secrétaires commerciaux effectuent actuellement des tâches diverses : suivi et saisie des frais de déplacements, classements, courriers et saisie du brouillard de caisse.
- Dès réception, les bons de commande sont traités de manière numérique. Cela en permet la visualisation à partir de n'importe quel site.

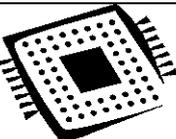
Annexe 4 : Tableau de la répartition actuelle des tâches de gestion commerciale relatives au cycle client.

Tâches	Pour chaque site		
	Responsable commercial	Secrétaire commercial	Comptable
Prospection des clients	X		
Création des clients			X
Saisie du bon de commande			X
Contrôle de la livraison et validation du bon de livraison			X
Contrôle BL/transformation BL en facture /génération de l'enregistrement de la facture			X
Saisie des règlements clients			X
Suivi des règlements clients			X
Relance des clients		X	X
Saisie des frais de déplacement des commerciaux		X	
Courriers		X	
Archivage des pièces comptables		X	

Annexe 5 : Factures d'acquisition du matériel réseau et du PGI

SMR INFO Service Maintenance Réseaux informatiques		Reçue le 04/01/11 Bon à enregistrer		Siège social : 779 Av du Prado 13008 Marseille Agence : 34 Av de Boisbaudran 13015 Marseille Tél : 04 91 03 19 37 Email : contact@smrinfo.com Fax : 04 91 67 70 00 Siret : 455 099 125 000 34 N° TVA : FR67878992124	
Facture 2510	Marseille le 03/01/11	U.D.S. Route de Ruoms 07150 VALLON PONT D'ARC			
Désignation	NB	PU HT	Prix Total HT		
HP Proliant ML110 G5 Serveur avec Windows	1	2 495,00 €	2 495,00 €		
Serveur 2008 R2 OEM et licences 10 postes	1	300,00 €	300,00 €		
Switch 24 ports Netgear JGS524	1	350,00 €	350,00 €		
Câbles HP UPS T1500G3	10	55,00 €	550,00 €		
Disques durs SATA 250 Go	1	2 500,00 €	2 500,00 €		
Installation sur site (serveur, postes clients)	1	250,00 €	250,00 €		
Configuration des accès et sauvegarde					
Formation sur serveur	1	700,00 €	700,00 €		
	Total HT		7 145 €		
	TVA (19,6%)		1 400,42 €		
	Total TTC		8 545,42 €		
Conditions de règlement : Paiement à réception de la facture					

Annexe 5 (suite) : Facture d'acquisition du PGI

 <p>A.G.I « Gagnez en liberté »</p>	19b, rue Mozart 26000 Valence SAS 37 000 € SIREN : 422049643 fax : 04 75 82 80 55 N° indigo 0 820 204 024			reçue le 10/01/11 bon à enregistrer		
	FACT n° FD0050	Date : 08/01/11		U.D.S. Route de Ruoms 07150 VALLON PONT D'ARC		
Référence	Désignation	Qté	PU	Remise	Montant HT	
ETLESPPP100	Sage PGI Entreprise compta Gescom, Immobilisation, Paie et états financiers ; avec droits d'utilisation 10 postes et MAJ gratuites pour 1 an	1	14 045,00	35%	9 129,25	
Total HT	Escompte	Taux TVA	Montant TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
9 129,25	279,25	19,6%	1 734,60	10 584,60	5 000	5 584,60
Règlement par virement sous huit jours						

La société retient une durée de 3 ans pour le calcul de l'amortissement économique.

Annexe 6 : Plan d'amortissement au 31/12/2010 du logiciel mis au rebut le 15/03/2011.

L'amortissement comptable pratiqué sur ce logiciel est l'amortissement linéaire sur 3 ans mais l'entreprise a également bénéficié de l'amortissement exceptionnel.

Extrait du plan d'amortissement			
TYPE	Logiciel comptable	Lieu de stockage	Maubec
Date d'achat	15/05/2008	Durée d'utilisation	3 ans
Taux de TVA	19.6%	Taux linéaire	33.33%
Date de mise en service	15/05/2008	Valeur HT	4 000 €
Prorata première année	226 jours	Valeur TTC	4 784 €
	Amortissement fiscal	Amortissement économique	VNC au 31/12/2010
Cumul des amortissements au 31/12/2010	4 000	3 503,66	496,34

Annexe 7 : Documentation comptable et fiscale concernant les acquisitions et la mise au rebut

PCG article 331-3 : Les logiciels acquis sont amortis à compter de leur date d'acquisition et non de celle de leur mise en service, (...).

Extrait mémento fiscal Francis Lefebvre 2010

§ 9505 Logiciels Les entreprises qui acquièrent un logiciel peuvent procéder à l'amortissement intégral de celui-ci sur douze mois, réparti « prorata temporis » sur l'exercice d'acquisition et sur l'exercice suivant. Par exemple, un logiciel acquis le 20 mai 2010 par une entreprise dont l'exercice coïncide avec l'année civile peut être amorti à hauteur de 8/12 sur l'exercice 2010 et 4/12 sur l'exercice 2011.

§ 9020 Véhicules de tourisme

(...) L'article 39-4 du CGI interdit, sauf justification, la déduction de l'amortissement des véhicules immatriculés dans la catégorie des voitures particulières, pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, qui dépasse un plafond fixé à 9 900 € pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission de dioxyde de carbone supérieur à 200g/km) acquis depuis le 1er janvier 2006 et mis en service après le 1er juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18 300 €.

Extrait PCG : Art. 321-10 Éléments du coût d'acquisition initial

1. Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué :
 - de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
 - de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.(...)

Extrait avis n°2004-15 du 23 juin 2004 du CNC - Art 4.2.1.2 (...)

Exemples de coûts qui ne font pas partie des coûts des immobilisations : (...) le coût de la formation du personnel (...)

Extrait de La revue fiduciaire RF1004

§ 1357 Immobilisations détruites, obsolètes ou mises hors service. En application des règles comptables, l'entreprise doit pratiquer un amortissement pour dépréciation jusqu'à la date de mise au rebut, puis un complément d'amortissement (exceptionnel) égal à l'amortissement restant à effectuer. Les comptes enregistrant la valeur brute de l'immobilisation et l'amortissement sont ensuite soldés l'un par l'autre (...)

Annexe 8 : Informations concernant les cessions

➤ Note du directeur administratif et financier

Émetteur : *Directeur administratif et financier*

Destinataire : *Assistant*

Date : *31/12/2010*

Cession d'un véhicule de tourisme Renault Scénic :

Prix d'acquisition 21 600 € TTC, mis en service le 01/02/2007, taux d'émission CO2 : 180 gr/km.

Cédé le 1/08/2010 à un négociant en biens d'occasion pour 5 760 € HT (vente soumise à TVA).

Amortissements sur 5 ans en linéaire.

Écritures correctement enregistrées

Cession du camion CITRAM le 10/09/2010 :

Valeur d'origine : 31 990,00 €H et une valeur résiduelle nulle

Amortissements cumulés au 31/12/2009 : 15 538 €

Attention : amortissement en fonction des km parcourus ; prévus : 350 000 km ; parcourus en 2010 : 40 000 km

Cession de tous les titres de participation RADIAN le 12/12/2010 :

- 1000 titres acquis en 2006 à 17 € l'un

- 500 titres acquis en 2009 à 25 € l'un

Attention : dépréciation constatée au 31/12/2009 de 2 500 €.

Pour les deux derniers points, je n'ai constaté aucune écriture de régularisation.

Prière de régulariser.

Annexe 8 (suite) : Informations concernant les cessions**➤ Extrait de l'édition du journal de banque relatif aux opérations de cession**

Date	N° Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
01/08/10	5121000		Crédit Agricole	Cession véhicule RENAULT	6 888,96	5 760,00
	7750000		Produits cession			
	4457120		TVA collectée 19,6%			
10/09/10	5121000		Crédit Agricole	Cession camion CITRAM	12 558,00	12 558,00
	4710000		Compte d'attente			
15/12/10	5121000		Crédit Agricole	Cession de 1500 titres RADIAN à 20.20 € l'unité	30 300,00	30300,00
	4710000		Compte d'attente			

➤ Extrait de l'édition du journal des OD relatif aux opérations de cession

Date	N° Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit	
	Général	Auxiliaire					
01/08/10	4456200		TVA déductible	Cession véhicule RENAULT	707,96	707,96	
	2182000		Immobilisations Matériel de transport				
31/12/10	6811000		Dot amortissements	Dotation complémentaire véhicule RENAULT	2 520,00	2 520,00	
	2818200		Amortissements Mat Transport				
31/12/10	6750000		Valeur comptable éléments cédés	Sortie du patrimoine véhicule RENAULT	5 772,04	20 892,04	
	2818200		Amortissement Mat Transport				15 120,00
	2182000		Matériel de transport				

Annexe 9 : Les différentes propositions de la direction

Propositions	Intéressement	Participation salariale	Augmentation du salaire	Prime exceptionnelle
Détails	La direction propose l'octroi d'une prime calculée au regard de l'amélioration de l'EBE. Pour cette année le montant de la prime serait de 1 300 € par salarié.	Formule légale : $RPS = \frac{1}{2} \times (B - 5 \% C) \times S / VA$ C = capitaux propres de 24 000 000 € B = Bénéfice net fiscal de 63 677 € S = Salaires de 6 823 609 € VA = valeur ajoutée retenue 13 955 544 €	À compter du 1 ^{er} janvier 2011, la direction propose une augmentation de 1 % du point d'indice.	La direction propose l'octroi d'une prime de 1 500 €.

Tenir compte pour les calculs d'un taux moyen de cotisations sociales :

- 20% pour la part salariale
- 40% pour la part patronale

Annexe 10 : Informations sociales et fiscales légales

Domaines	Intéressement	Participation	Augmentation des salaires	Prime exceptionnelle
Définition	L'intéressement permet aux salariés de bénéficier d'une prime dont le montant est calculé en fonction des résultats ou des performances de l'entreprise	La participation est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés et proposée ici à partir d'une formule légale. Elle permet la redistribution d'une partie des bénéfices de l'entreprise. Les sommes issues de la participation sont indisponibles pendant 5 ans.	L'article L. 2242-8 du Code du travail impose une obligation annuelle de négocier sur les salaires dans les entreprises où existe au moins un délégué syndical ou un représentant syndical au comité d'entreprise. En cas de non respect de cette obligation, l'entreprise sera sanctionnée financièrement.	La prime doit être accordée à l'ensemble des salariés. C'est un élément du salaire.
Régime social et fiscal	Elle sera soumise à l'impôt sur le revenu, sauf si le salarié l'affecte à un plan d'épargne salariale, à la CSG et la CRDS. Sa mise en place est facultative. Elle résulte d'un accord d'entreprise pour une durée de 3 ans. Un crédit d'impôt de 20 % sur les primes d'intéressement est accordé aux entreprises qui concluront un accord d'intéressement, ou un avenant modifiant le calcul de l'intéressement, avant le 31 décembre 2014.	Le salarié bénéficie d'une exonération de l'impôt sur le revenu pour les sommes obtenues à l'issue des 5 ans. La participation n'est soumise qu'à la CGS et la CRDS. Ces sommes ne sont plus automatiquement bloquées pendant 5 ans. Le salarié pourra demander à l'employeur le versement immédiat de ces sommes. Cette demande peut être formulée chaque année. Un décret à venir doit préciser les modalités de cette demande et notamment le délai dans lequel elle doit intervenir. Les sommes retirées immédiatement seront soumises à l'impôt sur le revenu.	Régime normal des salaires.	Elle sera soumise à l'impôt sur le revenu et aux cotisations. De plus, la prime doit être accordée à l'ensemble des salariés.
	Par simplification, on ne prendra pas en compte le calcul du forfait social de 6% en 2011 .			

Annexe 11 : Procédure interne pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

Étapes	Remarques
Ouverture de la NAO	Elle porte sur les salaires, l'épargne salariale, dans un délai maximum de 12 mois après la précédente négociation.
Convocation par l'employeur des délégués syndicaux	
Envoi d'un courrier informant de l'ouverture de la NAO aux représentants syndicaux	Remise des propositions de la direction dans un délai de 8 jours ouvrables pour les étudier. Décompte à partir du lendemain de l'envoi du courrier.
Première réunion	Discussion sur les propositions de la direction.
Deuxième réunion	15 jours ouvrables après la première réunion. Réponse syndicale avec signature d'un accord ou établissement d'un procès-verbal de désaccord (*).
Envoi des résultats de la négociation à la DIRECCTE (Direction régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)	Dans un délai de 15 jours après la signature de l'accord ou du procès-verbal de désaccord.

(*) L'employeur doit tout mettre en œuvre pour aboutir à un accord, mais l'accord n'est pas imposé. Seul le plan d'action compte.

Les réunions seront programmées le jour suivant l'expiration des délais.

Annexe 12 : Calendrier

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Lundi de Pâques (férié) le 25 avril

lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

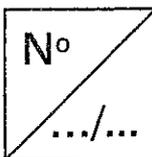
Annexe 13 : Compte de résultat au 31/12/2010

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Variation de stocks		Production vendue	26 170 375
Achats de matières premières	3 339 886	Production stockée	- 3 601 358
Variation de stocks	426 694	Production immobilisée	2 623
Autres achats et charges externes	13 964 712	Subventions d'exploitation	8 056 747
Impôts, taxes et versements assimilés	1 114 693	Reprise sur amortissements, provisions	1 044 968
Salaires et traitements	6 823 609	Transfert de charges	
Charges sociales	3 134 702	Autres produits	558
Dotations aux amortissements et aux provisions			
sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 287 215		
sur immobilisations : dotations aux provisions			
sur actif circulant : dotations aux provisions			
pour risques et charges : dotations aux provisions	360 647		
Autres charges	93 279		
TOTAL I	30 545 437	TOTAL I	31 673 913
Charges financières		Produits financiers	
Dotations aux amortissements et provisions	170 643	De participation	59 490
Intérêts et charges assimilées	473 063	D'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé	26 513
Différences négatives de change		Autres intérêts et produits assimilés	
Charges nettes sur cessions de VMP		Reprise sur provisions d'éléments financiers	20 199
TOTAL II	643 706	Différences positives de change	
Charges exceptionnelles		Produits nets sur cessions de VMP	
Sur opérations de gestion	29 891	TOTAL II	106 202
Sur opérations en capital	50 378	Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements et provisions		Sur opérations de gestion	214 568
TOTAL III	80 269	Sur opérations en capital	46 560
Participation des salariés aux résultats	0	Reprise sur provisions d'éléments exceptionnels	
Impôts sur les bénéfices	31 834	TOTAL III	261 128
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	31 301 246	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	32 041 243
BÉNÉFICE (RÉSULTAT NET COMPTABLE)	739 997	PERTE (RÉSULTAT NET COMPTABLE)	
TOTAL GENERAL	32 041 243	TOTAL GENERAL	32 041 243

ANNEXE B (à rendre avec la copie): Tableau de la nouvelle répartition des tâches

Tâches	Pour chaque site		Justification de votre choix
	Responsable commercial	Secrétaire commercial	
Prospection des clients			
Création des clients			
Saisie du bon de commande			
Contrôle de la livraison et validation du bon de livraison			
Contrôle BL/transformation BL en facture /génération de l'enregistrement de la facture			
Saisie des règlements clients			
Suivi des règlements clients			
Relance des clients			
Saisie des frais de déplacement des commerciaux			
Courriers			
Archivage des pièces comptables			

11NC-CGGOCF



ANNEXE E (à rendre avec la copie) : Tableau récapitulatif des différentes propositions

PROPOSITIONS	COÛT POUR L'ENTREPRISE	GAIN NET PAR SALARIE	REGIME SOCIAL ET FISCAL (OUI/NON)	
			IR	Cotisations sociales CSG/CRDS
INTERESSEMENT	Prime :			
	Crédit d'impôt :			
	Coût total :			
PARTICIPATION	Participation légale :			
NEGOCIATION SALARIALE	Augmentation des salaires :	Gain net moyen :		
	Augmentation des charges sociales :			
	Coût total :			
PRIME EXCEPTIONNELLE	Prime :			
	Charges sociales :			
	Coût total :			

